



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE
46G.11.13



UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/C.5/869
23 juin 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Note sur les programmes de travail dans le domaine économique et
social et dans celui des droits de l'homme

(Note du Secrétaire général)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Statistiques	2-22
II. Etudes et analyses économiques	23-30
III. Etudes sur la situation sociale dans le monde et les programmes d'action sociale	31-35
IV. Mise en valeur des ressources naturelles	36-38
V. Coopération internationale dans le domaine de la cartographie	39-42
VI. Commerce international des produits de base	43-47
VII. Fiscalité et finances publiques	48-52
VIII. Industrialisation et productivité	53-59
IX. Transports et communications	60-63
X. Administration publique	64-68
XI. Problèmes démographiques	69-72
XII. Développement communautaire	73-74
XIII. Réforme agraire	75-79
XIV. Habitation, construction et planification	80-82
XV. Urbanisation	83-84
XVI. Protection sociale	85-88
XVII. Opérations d'assistance technique et du Fonds spécial	89-94
XVIII. Commissions économiques régionales	95-120
XIX. Droits de l'homme	121-138
XX. Contrôle international des stupéfiants	139-141

Introduction

1. Conformément au vœu exprimé par la Cinquième Commission, le Secrétaire général présente à nouveau cette année un aperçu des travaux entrepris dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, qui fait ressortir les déplacements d'accent et les changements de direction. Le présent document vise à montrer, d'une manière aussi concise que possible, certaines activités de l'Organisation qui intéressent une étude du budget. Il mentionne donc tout particulièrement les éléments qui sont de nature à réduire ou à augmenter le volume de travail actuel. On ne cherche pas à présenter une étude exhaustive; il est facile de trouver ailleurs d'abondants renseignements sur chacun des programmes, et sur les nouvelles orientations - il suffit de consulter notamment le rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, le rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale et les rapports des commissions techniques et des commissions économiques régionales au Conseil économique et social. Le présent document doit également être considéré dans le contexte de l'évaluation générale des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme pour la période 1959-1964, qu'a entreprise le Conseil économique et social. Un exposé détaillé des programmes de travail actuels de l'ONU, indiquant aussi l'évolution probable des programmes au cours des cinq prochaines années, figure dans la note que le Secrétaire général a présentée l'année dernière au Conseil économique et social à sa trentième session (E/3260/Rev.1 et Add.1).

I. Statistiques

2. Le Bureau de statistique a poursuivi en 1960-1961 ses tâches essentielles, qui consistent à rassembler, analyser, évaluer et publier des statistiques; à établir, mettre au point et, le cas échéant, réviser des normes statistiques internationales; et à aider directement les gouvernements à mettre sur pied leurs services statistiques. Les paragraphes ci-après font état de certains changements d'orientation et de direction et contiennent des renseignements sur les publications et les activités nouvelles entreprises pendant cette période.

3. Outre les annuaires et les publications trimestrielles et mensuelles qu'il fait régulièrement paraître, le Bureau a créé en 1960 deux nouveaux périodiques - les Indicateurs économiques courants (trimestriel) et l'Aperçu de l'expansion industrielle (publié à intervalles irréguliers). On s'efforce actuellement d'élargir la portée de l'Aperçu de l'expansion industrielle en y faisant figurer des renseignements sur l'utilisation et la consommation d'énergie par l'industrie et sur les indices d'emploi et de la productivité de la main-d'oeuvre. Les Ressources mondiales en énergie, publiées en 1952 puis en 1957, paraissent maintenant chaque année. Le volume de 1960 a été la première publication du Bureau de statistique préparée par procédé électronique.

4. Le nombre de périodiques et le nombre de séries ont tous deux augmenté. A mesure que des pays plus nombreux accèdent à l'indépendance et commencent à élaborer des séries statistiques qu'ils utiliseront pour établir leurs plans de développement économique et social, on dispose d'un nombre croissant de séries aux fins de publication internationale.

5. En janvier 1961, a paru la dernière en date des études méthodologiques, A Short Annual on Sampling, Volume I, Elements of Sample Survey Theory. L'édition de 1960 du Répertoire de normes statistiques internationales comprend une partie B, "Bibliographie internationale de méthodologie statistique" dont la Commission de statistiques avait demandé l'élaboration pour que les pays désireux d'organiser ou de réorganiser leurs programmes statistiques puissent s'y référer.

6. L'Annuaire de statistiques des comptabilités nationales pour 1960 renfermait pour la première fois des tableaux analytiques consacrés au taux d'accroissement du produit intérieur brut et de ses éléments clés de 1950 à 1959, ainsi qu'aux modifications de l'importance relative des diverses branches d'activité qui sont à l'origine du produit intérieur brut, de la dépense imputée au produit intérieur brut et de l'épargne. L'Annuaire de 1961 comprendra des tableaux analytiques détaillés exposant l'évolution de la période d'après guerre. Une annexe technique qui facilitera l'utilisation de l'ouvrage et où seront classés des renseignements sur les méthodes employées pour réunir des données sur la comptabilité nationale est en cours de préparation.

7. Dans l'Annuaire démographique, on a insisté sur l'évaluation de la qualité des statistiques. Dans l'Annuaire de 1959, on a innové en différenciant les données d'après leur degré d'exactitude. Dans l'Annuaire de 1960, une partie spéciale, intitulée "Connaissions-nous bien l'effectif de la population mondiale?", sera consacrée à l'évolution historique, quant à la discussion et aux caractéristiques, de la population de chaque pays ou territoire du monde; on y procédera à une évaluation détaillée de la qualité des estimations démographiques mondiales et régionales.

8. Au cours des années, l'Organisation des Nations Unies a établi une série de normes internationales et a fait paraître un certain nombre de publications de méthodologie sur les divers aspects des statistiques. Le moment est venu de reviser tant les normes que la méthodologie, compte tenu des expériences récentes et de l'évolution des besoins. Ces quelques dernières années, les classifications industrielles et commerciales ont été révisées (voir ci-après), ainsi que le Manuel de méthodes de recensement de la population (on envisage d'en publier une nouvelle édition, qui se fonderait sur les données méthodologiques utilisées dans les recensements de la population effectués en 1960-61) et que le Système de comptabilité nationale et tableaux connexes (dont une version simplifiée destinée aux pays sous-développés est actuellement en cours de préparation).

9. Les diverses régions sont, dans une certaine mesure, à l'origine du mouvement en vue de reviser les recommandations. L'Institut interaméricain de statistique, par exemple, a organisé en février 1961 une réunion du Sous-Comité des statistiques de l'état civil du Comité pour l'amélioration des statistiques nationales (COINS) afin d'étudier les moyens de reviser le programme de rassemblement et de classement des statistiques de l'état civil proposé par l'ONU dans les Principes directeurs d'un système de statistiques de l'état civil, de façon que ce programme corresponde plus étroitement aux besoins et aux possibilités des pays d'Amérique latine. Le Bureau de statistique a participé aux débats, dont les résultats seront examinés par la Commission de statistique à l'une de ses sessions ultérieures, après qu'ils auront été approuvés par les divers gouvernements et par le COINS.

/...

10. La Classification type pour le commerce international (CTCI), révisée par la Commission de statistique en 1960, est actuellement à l'impression. Des index alphabétiques et analytiques de produits devraient pouvoir y être ajoutés en 1962; la revision des index existants de l'édition initiale de la CTCI sera faite en grande partie par machine électronique à grande mémoire et à programme emmagasiné.
11. Grâce à la CTCI révisée, les pays peuvent maintenant pour la première fois fonder leur nomenclature douanière et leur classification statistique sur une liste unique de produits. La Commission ayant recommandé une exploitation rapide et plus complète des données statistiques en fonction de la CTCI révisée, on utilise maintenant un important ordinateur électronique. Cela permet d'incorporer au bulletin trimestriel Commodity Trade Statistics des renseignements supplémentaires et des totaux régionaux qui n'étaient pas établis auparavant, et de satisfaire les besoins des gouvernements, des commissions régionales et des institutions spécialisées, pour lesquels jusque-là il fallait souvent procéder à des tabulations spéciales. En outre, la machine fait plus que transformer les données par pays en unités de quantité et de valeur communes, et de les trier, elle assure aussi dans une certaine mesure les vérifications habituelles; elle permet donc de respecter un emploi du temps beaucoup plus satisfaisant pour la publication des données. La CTCI a maintenant une portée suffisante pour pouvoir fournir à ceux qui l'utilisent des évaluations intéressantes les courants mondiaux d'échanges pour les principales catégories de produits; des tableaux ont été publiés dans les numéros de mars et d'avril 1961 du Bulletin mensuel de statistique.
12. Les publications suivantes sont en préparation : recueil de statistiques sociales; manuels sur les enquêtes sur les ménages, sur les méthodes de recensements de l'habitation, sur les concepts et les méthodes en matière de statistiques du secteur de la distribution; deuxième édition révisée de la liste des séries statistiques publiées par les organisations internationales; édition révisée d'une bibliographie d'études et de séries statistiques sélectionnées des secteurs de l'industrie et de la distribution.

13. Les projets suivants sont en cours d'exécution : utilité des statistiques des comptabilités nationales pour l'établissement d'objectifs cohérents de développement économique; comparaison détaillée des systèmes de statistiques industrielles de cinq pays industrialisés (République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis, Norvège, Pays-Bas et URSS); problèmes, méthodes et emploi des statistiques et des comptes financiers concernant les transactions financières, l'actif et le passif. En outre, on prépare une étude détaillée des diverses manières dont les statistiques industrielles pourraient être utilisées et des méthodes adaptées à ces fins.

14. On procède actuellement à une étude comparative de l'organisation et de l'utilisation des registres permanents de la population et de leur efficacité en tant qu'instruments statistiques.

15. On a préparé un questionnaire demandant aux gouvernements des renseignements sur les projections de la population faites depuis 1950 et sur la méthodologie utilisée; ces données, que recueille le Bureau de statistique, sont essentiellement destinées au Service de la population.

16. En prévision du programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963, on a publié les recommandations internationales concernant le programme et révisé les normes internationales relatives aux statistiques industrielles de base. Un cycle d'étude sur les statistiques industrielles a été organisé pour l'Amérique latine en octobre 1960 et un autre est prévu pour l'Asie et l'Extrême-Orient en septembre 1961. Etant donné l'importance de ces statistiques en fonction du programme de 1963, plusieurs gouvernements ont demandé un accroissement de l'aide dans ce domaine.

17. En 1960, la Commission de statistique a recommandé la convocation d'un groupe de travail spécial, composé d'experts en méthodes d'enquêtes par sondage, chargés d'étudier les progrès réalisés récemment dans les méthodes à suivre en vue de réunir des statistiques pour les programmes sociaux, notamment dans les pays sous-développés. Ce groupe de travail doit se réunir pour la première fois en octobre 1961.

18. En septembre 1960, un cycle d'étude sur l'utilisation des statistiques de l'état civil et de la santé pour les recherches concernant la génétique et les radiations ionisantes, organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé, a réuni, pour la première fois, 60 généticiens, épidémiologistes spécialistes des radiations, officiers d'état civil, statisticiens de l'état civil et de la santé qui ont pu échanger leurs vues tant sur les renseignements et les statistiques nécessaires aux études intéressant la génétique et les effets des radiations sur la population que sur les moyens de les obtenir. En octobre-novembre 1960, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé ont organisé conjointement un centre international de formation sur les statistiques de l'état civil et de la santé pour la région du Pacifique occidental qui a permis à 41 participants d'étudier les moyens d'améliorer les services d'enregistrement ainsi que les services de statistiques dans les domaines en question.

19. Le Bureau de statistique et les statisticiens attachés aux commissions économiques régionales ont continué à fournir une aide directe aux gouvernements. A la suite de l'accession à l'indépendance de nombreux pays africains, le programme d'assistance technique destiné à l'Afrique a été intensifié au cours de l'année écoulée. Dans le cadre de l'enquête statistique sur l'Afrique (projet à long terme qui a pour objectif de fournir aux pays africains les statistiques nécessaires à leur planification et à leur développement dans le domaine économique et social), un statisticien conseil pour la région s'est rendu dans 13 pays en 1960. Le programme d'assistance technique qui a été approuvé pour l'Afrique pour 1961-1962 prévoit que 31 experts statisticiens fourniront 490 mois de travail en qualité de conseillers dans 12 pays. Indépendamment des services de spécialistes des statistiques du commerce extérieur, des statistiques industrielles, des statistiques des comptabilités nationales, des statistiques de la population et de l'état civil, des statistiques sociales, etc., des conseils en matière d'organisation, de réorganisation et de perfectionnement des services statistiques seront fournis à six pays. Outre les experts envoyés dans tel ou tel pays, on a approuvé la formation d'une

équipe de cinq statisticiens conseils régionaux (spécialistes de diverses questions), dont trois membres ont déjà été nommés. Le système de l'équipe, qui a si bien réussi pour le programme d'assistance technique en matière de recensement en Asie et en Extrême-Orient, organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pendant la période 1958-1961, sera appliqué en Afrique.

20. En sus du programme qui vient d'être exposé et qui a été approuvé, des programmes statistiques ont été présentés par les gouvernements du Dahomey, de la Côte-d'Ivoire, du Niger et de la Haute-Volta; les programmes de la République centrafricaine, du Tchad, du Congo (Brazzaville), du Gabon et de Madagascar sont en cours d'examen. Il est possible que le nombre d'experts statisticiens qui travailleraient au programme de 1961-62 pour l'Afrique atteigne au total 50.

21. Au début de 1961, le Gouvernement ghanéen a mis sur pied, avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies, un cours de formation sur les techniques de recensement de la population, qui a duré trois mois et était destiné à dix participants venant du Libéria, de la Nigéria et du Sierra Leone.

22. On dresse actuellement des plans pour créer (ou aider les gouvernements à créer) à l'automne de 1961 cinq centres régionaux de formation statistique en Afrique, dont l'un serait destiné aux statisticiens ayant une formation déjà poussée, deux au personnel suffisamment qualifié et un au personnel subalterne. Par ailleurs, l'ONU participera aux travaux d'un centre destiné à des statisticiens expérimentés s'occupant d'enquêtes sur les ménages, que les Gouvernements français et gabonais doivent organiser en 1961. On envisage également d'autres activités de formation à l'échelon national. On pense accorder une centaine de bourses complètes ou partielles qui permettront à leurs titulaires de participer aux divers centres de formation organisés en 1961-62; d'autres bourses seront octroyées pour des voyages d'étude portant sur les enquêtes sur le terrain ou sur d'autres opérations statistiques.

II. Etudes et analyses économiques

23. Pour faciliter au Conseil économique et social l'examen annuel de la situation économique mondiale, le Secrétariat rédige une analyse complète des dernières tendances et perspectives économiques, qui constitue chaque année la deuxième partie de l'Etude sur l'économie mondiale. Cette analyse se fonde en partie sur les réponses des gouvernements à un questionnaire leur demandant des précisions sur leur politique et leurs progrès économiques ainsi que sur les modifications récentes et probables de leur situation économique.

24. Des études complémentaires sont rédigées par le secrétariat des commissions économiques régionales pour l'Europe, pour l'Asie et l'Extrême-Orient, pour l'Amérique latine et pour l'Afrique. Etant donné qu'il n'existe pas de commission régionale pour le Moyen-Orient, le supplément consacré à cette région est préparé au Siège. L'Etude sur l'économie mondiale et les rapports régionaux ont pour objectif d'aider les gouvernements et le Conseil à évaluer la conjoncture économique et de fournir des données de base sur lesquelles le Conseil puisse se fonder pour formuler ses recommandations concrètes dans le domaine économique.

25. Chaque année, conformément aux directives du Conseil qui a demandé "une analyse des problèmes qui sont d'une importance primordiale pour le développement économique des pays et des régions peu développés et pour les progrès économiques du monde entier", la première partie de l'Etude sur l'économie mondiale est consacrée à l'examen d'un problème de développement particulier. Les questions suivantes figurent parmi les sujets qui ont été traités dans les Etudes depuis 1955 : étude détaillée de l'expansion économique dans les dix premières années d'après guerre, problèmes de la balance des paiements en fonction de l'expansion économique, inflation et expansion économiques, commerce et politique de produits de base pendant la période d'après guerre, tendances de l'investissement et politiques d'investissement en vue du développement économique dans la période d'après guerre. La publication la plus récente de cette série - l'Etude sur l'économie mondiale, 1960 - qui a été présentée au Conseil économique et social à sa trente-deuxième session, portait sur les sources et les tendances de l'épargne en vue de la croissance économique pendant la période d'après guerre (voir également la section VIII, paragraphe 56).

26. Comme le Conseil économique et social l'a demandé par sa résolution 741 (XXVIII), le Secrétariat accroît ses activités dans le domaine de la prévision économique, qui prend une importance croissante, étant donné la conjoncture économique mondiale. Ces activités portent notamment sur l'étude du rassemblement, de la normalisation et de l'exploitation des données ainsi que sur l'élaboration de techniques de prévisions économiques à moyen terme et à long terme. L'Assemblée générale a elle aussi demandé, notamment par sa résolution 1428 (XIV), que des études soient faites dans ce sens, en ce qui concerne notamment la prévision des principales tendances économiques, afin de permettre de mieux suivre le développement économique mondial. D'autres travaux portent sur les projections relatives aux produits de base (voir section VI), et sur les projections industrielles (voir section VIII). Pour ses études dans ce domaine, le Secrétariat coopère avec les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les autres organes intéressés. Une réunion technique des fonctionnaires de ces organisations qui s'occupent de projections a eu lieu en juillet 1960. Un groupe d'experts a été chargé de coopérer, dans le courant de 1961, à une étude de modèles préliminaires de projections dans le domaine du développement économique et du commerce mondial et de formuler des recommandations concernant les travaux futurs dans ce domaine.

27. A la demande du Conseil économique et social (résolution 780 (XXX)) et de l'Assemblée générale (résolution 1522 (XV)), une étude de l'assistance internationale publique et des mouvements de capitaux privés doit être entreprise chaque année.

Jusqu'ici, le Conseil était saisi de rapports séparés sur l'assistance publique et sur les mouvements de capitaux privés. Cette étude doit contenir à la fois un exposé des faits et leur analyse et s'efforcer d'évaluer l'importance du courant de capitaux tant du point de vue des pays fournisseurs que de celui des pays bénéficiaires. On peut noter à cet égard que, dans son rapport à la trente-deuxième session du Conseil économique et social (E/3514, paragraphes 69-74), le Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies créé par l'Assemblée générale a recommandé que le Secrétaire général soit prié de préparer un rapport sur les besoins des pays sous-développés en matière d'équipement pour la prochaine session du Comité qui doit avoir lieu en 1962. Le Comité a estimé que ce

/...

rapport fournirait des renseignements supplémentaires qui seraient utiles pour évaluer l'assistance que les pays sous-développés doivent et devront recevoir d'institutions financières internationales pour leur développement économique. Le rapport contiendrait une évaluation des besoins en matière d'assistance financière extérieure et des ressources en capital nécessaires pour favoriser un développement accéléré; il apprécierait la mesure dans laquelle les dispositions en vigueur et les institutions existantes permettent de faire face à ces besoins et déterminerait les domaines dans lesquels l'effort international doit encore être intensifié.

28. A la demande de l'Assemblée générale (résolution 1496 (XV)), on prépare actuellement à l'intention du Conseil économique et social, pour sa trente-deuxième session, un rapport sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pourraient jouer en vue de faciliter la meilleure utilisation possible des produits alimentaires excédentaires pour favoriser le développement économique des pays peu développés. Ce problème doit faire l'objet d'un nouvel examen au cours d'une réunion organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture en 1962 (voir section VI).

29. A la demande de l'Assemblée générale (résolution 1516 (XV)), le Secrétariat étudie les conséquences économiques du désarmement. Un groupe d'experts, qui doit se réunir en août 1961 et au début de 1962, a été désigné. Un rapport préliminaire sur les résultats de l'examen doit être présenté au Conseil économique et social en avril 1962 et les observations du Conseil seront transmises à l'Assemblée générale, à sa dix-septième session.

30. Conformément aux résolutions 1421 (XIV), 1519 (XV), 1520 (XV) de l'Assemblée générale et à la résolution 778 (XXX) du Conseil économique et social, l'étude du problème de la coopération en matière d'échanges entre pays qui sont dotés de régimes sociaux différents et qui sont parvenus à des stades de développement économique différents se poursuit. Un rapport sur les relations commerciales entre les pays sous-développés et les pays industrialisés est présenté au Conseil à sa trente-deuxième session. Les travaux de la Commission du commerce international des produits de base sont en partie liés à ce sujet (voir section VI).

/...

III. Etudes sur la situation sociale dans le monde
et les programmes d'action sociale

31. Conformément au programme de rapports périodiques sur la situation sociale dans le monde ainsi que sur les mesures prises par les gouvernements pour l'améliorer, le Secrétariat a rédigé un rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.5/346 et Additifs) aux fins d'examen, en 1961, par la Commission des questions sociales et par le Conseil économique et social. Ce rapport comprenait un aperçu des principales tendances de la situation sociale par rapport à l'évolution économique ainsi qu'une étude du développement économique et social équilibré. Plusieurs monographies concernant le développement social et économique équilibré dans divers pays y étaient annexées.

32. Le programme de travail du Secrétariat pour 1961-62 prévoit que de nouvelles monographies par pays seront élaborées et menées à bien afin de fournir des renseignements sur des bases géographiques aussi représentatives que possible. En vue d'approfondir la question du développement économique et social équilibré, et si les ressources le permettent, on entreprendra des études sur les méthodes d'évaluation des progrès sociaux par rapport à la croissance économique, sur la répartition du revenu par rapport à la croissance économique et sur l'organisation de dispositifs en vue de favoriser la planification du développement social.

33. Comme l'a demandé le Conseil par sa résolution 663 E (XXIV), l'activité sera surtout centrée en 1961-62 sur l'élaboration d'un rapport complet sur la situation sociale dans le monde, dont la Commission des questions sociales sera saisie à sa session de 1963. Ce rapport, qui différera de celui de 1961, comprendra une étude d'ensemble approfondie des changements enregistrés en ce qui concerne les niveaux de vie dans le monde entier et des analyses des problèmes spéciaux que la situation pourrait appeler. Dans le cadre des travaux relatifs à la définition et à l'évaluation des niveaux de vie, on projette des études dans divers pays, en coopération avec les commissions économiques régionales.

34. Le programme de travail du Secrétariat pour cette période comprendra également la mise en oeuvre des recommandations adressées au Conseil économique et social par la Commission des questions sociales. Ces recommandations envisagent notamment la publication, tous les deux ans, de rapports où seront analysés, dans des éditions

alternées, d'une part la situation sociale et les programmes sociaux et d'autre part des problèmes sociaux généraux, choisis à la lumière des recommandations et décisions de la Commission des questions sociales.

35. A sa trente et unième session (mai 1961), la Commission des questions sociales a souligné l'importance de cette série de rapports, qui peut faciliter l'intégration de la politique sociale à l'échelon international ainsi que la coordination des programmes de développement social et économique (E/3489, paragraphe 139).

IV. Mise en valeur des ressources naturelles

36. La tâche assumée par le Secrétariat dans le domaine des ressources naturelles a continué à prendre beaucoup d'ampleur; cela résulte de la portée accrue et du rythme accéléré des activités du Fonds spécial et de l'assistance technique, ainsi que des décisions du Conseil économique et social, dont certaines ont demandé la mise en oeuvre de projets vastes ou à long terme. En mai 1961, l'ONU était l'agent chargé d'exécuter 16 projets du Fonds spécial intéressant les ressources naturelles - la moitié d'entre eux concernaient les ressources minérales; en outre, elle fournissait des conseils et une assistance pour plusieurs autres projets du Fonds spécial qui avaient atteint divers stades de préparation. Par ailleurs, les conseillers techniques du Service des ressources naturelles et des transports au Siège sont appelés, le cas échéant, à aider les gouvernements à préparer les demandes que ceux-ci adressent au Fonds spécial. La plupart des projets du Fonds sont extrêmement complexes et supposent que des services techniques considérables sont fournis constamment pendant plusieurs années. Ces activités vont probablement prendre encore plus d'ampleur au cours des années à venir.

37. Un certain nombre de projets vastes ou à long terme ont été mis à exécution dans le domaine des ressources énergétiques, en application de plusieurs résolutions du Conseil économique et social - résolutions 710 A (XXVII), 710 B (XXVII), 758 (XXIX) et 817 (XXXI). Parmi ces projets figurent la préparation de la conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie, qui doit avoir lieu à Rome en août 1961 et réunir quelque 500 hommes de science, techniciens, économistes et administrateurs; la préparation d'un cycle d'étude interrégional sur les techniques de la mise en valeur des ressources pétrolières, prévu pour le début de 1962; une étude permanente des méthodes permettant d'évaluer

les ressources énergétiques et les aspects économiques de l'aménagement intégré des ressources énergétiques, en ce qui concerne notamment les pays sous-développés; et une étude, que l'on vient d'entreprendre, sur les méthodes de financement et les besoins en capital des pays sous-développés pour les recherches pétrolières.

38. Le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques qui a été créé au Siège est devenu l'organe où s'élabore l'action concertée des institutions des Nations Unies et où s'organise une coopération internationale de grande ampleur dans le domaine des ressources hydrauliques. Le Centre a dû faire face à une tâche de plus en plus lourde du fait qu'il a assumé et élargi ses attributions en matière de coordination et qu'il s'occupe de questions de fond telles que les techniques d'étude des ressources en eau, la mise en valeur des eaux souterraines et la mise en valeur des ressources hydrauliques des bassins fluviaux. Plusieurs études se poursuivent actuellement, notamment une étude internationale en vue de déterminer les zones et les conditions dans lesquelles la déminéralisation de l'eau pourrait présenter un intérêt économique, et une étude sur l'utilité et le coût de l'eau selon l'usage auquel elle est destiné.

V. Coopération internationale dans le domaine de la cartographie

39. Depuis la mise en route du programme de cartographie de l'ONU en 1949, on s'est essentiellement préoccupé dans ce domaine d'aider les gouvernements, surtout ceux des pays sous-développés, à créer ou à renforcer leurs services cartographiques, et à rassembler des données cartographiques permettant d'élaborer des programmes concernant les ressources ou les communications.

40. Les activités du Secrétariat consistent notamment à organiser des conférences cartographiques régionales pour l'échange de renseignements et l'examen de problèmes communs; des cycles d'étude techniques portant sur des projets de levés et d'établissement de cartes; à centraliser les échanges de renseignements techniques; à établir des normes internationales uniformes en matière de cartographie; à coordonner et à encourager la publication de la Carte internationale du monde au millionième; et à fournir une assistance technique aux gouvernements, sur leur demande.

/...

41. Pour l'étude des problèmes internationaux qui se posent dans ce domaine et la diffusion de renseignements relatifs à de nouvelles techniques, le Secrétariat coopère étroitement avec des organisations scientifiques internationales.

42. Parmi les mesures qui seront prises en application des résolutions 761 (XXIX), 814 (XXXI), 815 (XXXI) et 816 (XXXI) du Conseil économique et social, figurent notamment :

a) La convocation à Bangkok, pendant le dernier trimestre de 1961, d'une troisième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient;

b) La convocation à Bonn, pendant le deuxième semestre de 1962, d'une conférence technique internationale chargée de reviser les spécifications de la Carte internationale du monde au millionième;

c) La convocation, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et en consultation avec les institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales intéressées, d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique avant la fin de 1962.

VI. Commerce international des produits de base

43. Le Secrétariat assume dans ce domaine un certain nombre de responsabilités de caractère permanent. Il se charge notamment de l'élaboration d'une Etude sur les produits de base, publication annuelle qui renferme une analyse complète de l'évolution récente de la production, des échanges et des prix des produits de base. L'Etude est le document de base qu'utilise la Commission du commerce international des produits de base pour son examen annuel de la situation mondiale dans ce domaine. Les observations de la Commission sont transmises au Conseil économique et social ainsi que les mesures qu'elle recommande de prendre à ce sujet.

44. Le Secrétariat prépare également des mémoires périodiques sur les Faits nouveaux concernant les produits de base, ainsi que des études destinées à la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA) où est analysée l'expérience que les consultations intergouvernementales et les mesures relatives aux problèmes des produits de base ont permis d'acquérir. Il aide également l'ICCICA à réunir des groupes et des conférences et à coordonner les activités de groupes spécialisés. Il fait des

études statistiques et autres à l'intention du Groupe d'étude du plomb et du zinc et fournit une assistance à l'occasion des négociations intergouvernementales portant sur des accords sur les produits de base, tels que le sucre, l'étain et le blé.

45. Pour donner suite à la demande formulée par la Commission du commerce international des produits de base et à la résolution 1517 (XV) de l'Assemblée générale, le Secrétariat a entrepris dans le domaine des projections relatives aux produits de base des travaux qui vont de pair avec les études sur les projections économiques générales dont il a été question dans la section II. La Commission du commerce international des produits de base a été saisie en 1960 d'un rapport sur certaines questions de méthodologie afférentes aux projections à moyen terme concernant des produits non agricoles. Un rapport qui renfermera des projections effectives pour certains produits non agricoles sera présenté à la session conjointe de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture qui doit se tenir en 1962. La question de l'utilisation des excédents de produits alimentaires aux fins du développement économique, qui a été mentionnée dans la section II, sera également examinée au cours de cette session.

46. On a étudié la question de la compensation financière des fluctuations du commerce des produits de base. Ces études ont été utilisées par le groupe d'experts désigné en application de la résolution 1423 (XIV) de l'Assemblée générale et chargé de faire des recommandations à ce sujet. Le rapport du groupe^{1/} a été examiné par la Commission du commerce international des produits de base à sa neuvième session et le sera par le Conseil économique et social à sa trente-deuxième session. Les travaux devront être poursuivis dans ce domaine en 1962.

^{1/} Lesures internationales destinées à compenser les fluctuations du commerce des produits de base, E/5447

47. D'autres projets dont il faudra poursuivre l'exécution en 1961 et 1962 sont inscrits au programme de travail de la Commission du commerce international des produits de base. Il s'agit notamment des mesures qu'il conviendrait de prendre sur le plan national et sur le plan international pour remédier aux fluctuations sur les marchés des produits de base. Un questionnaire à ce sujet a été adressé aux gouvernements en 1960 et, en étudiant leurs réponses, la Commission a décidé de traiter, au cours de sessions successives, d'une série d'aspects particuliers de la question. Un autre projet a trait aux conséquences des fluctuations de l'activité économique dans les pays industriels sur le commerce international des produits de base. La première partie de cette étude a été faite par un expert qui a donné des indications générales sur les conséquences des cycles économiques de la période d'après guerre sur les échanges de produits de base (E/CN.13/L.68).

VII. Fiscalité et finances publiques

48. Les activités de l'ONU dans le domaine fiscal et financier devraient se poursuivre en 1961 et 1962 suivant les grandes lignes définies dans la Note de 1960 sur les programmes de travail dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme (A/C.5/815, paragraphes 27-33).

49. Pour ce qui est des finances publiques, les recherches sur les problèmes d'administration budgétaire, qui revêtent une importance particulière pour les pays sous-développés, sont intensifiées, et l'on peut citer à cet égard le remaniement du projet de Manuel sur l'établissement du budget d'après les programmes et les réalisations que l'on est en train d'améliorer et d'augmenter. Les travaux dans le domaine de la reclassification et de l'administration budgétaires s'effectuent grâce à la réunion de groupes d'étude régionaux organisés en coopération avec les commissions économiques régionales. Un premier cycle d'étude des questions budgétaires pour l'Afrique aura lieu en septembre 1961. Deux cycles d'étude de cette nature ont déjà été organisés en Amérique latine et trois dans la région de la CEAFO. Un troisième cycle d'étude est prévu pour l'Amérique latine en 1962.

50. Dans le domaine fiscal, on continue à s'intéresser activement aux facteurs qui influent sur le courant international des capitaux privés (comme suite notamment à la résolution 762 (XXIX) du Conseil économique et social), à l'emploi

d'avantages fiscaux pour accroître la formation de capital (en fonction surtout des activités d'assistance technique) et aux conséquences fiscales de la réforme agraire (en liaison avec les rapports présentés conformément aux résolutions 1426 (XIV) et 1526 (XV) de l'Assemblée générale). La CEPAL, l'Organisation des Etats américains et la Banque interaméricaine de développement organisent, en coopération avec l'Université Harvard, dans le cadre de son programme international d'études sur la fiscalité, un programme fiscal à long terme pour l'Amérique latine au titre duquel des recherches seront effectuées sur les problèmes communs aux pays de la région en matière de réforme de la structure et de l'administration fiscales. A cet égard, un Manuel relatif à l'administration de l'impôt sur le revenu est préparé avec le concours de l'Université Harvard et sera présenté à la première conférence qui se réunira en application de ce programme conjoint à Buenos Aires en octobre 1961. Afin de maintenir à jour la série des conventions fiscales internationales publiée en feuillets mobiles, on publie chaque trimestre des suppléments au volume IX (textes des nouvelles conventions) et, au début de 1962, on fera paraître un supplément au volume VIII (renseignements sur la situation actuelle de toutes les conventions fiscales).

51. L'étude des divers aspects du financement du développement économique grâce aux capitaux étrangers se poursuit. Comme il l'avait demandé par sa résolution 762 (XXIX), le Conseil économique et social est saisi à sa trente-deuxième session d'un nouveau rapport sur les moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés, et notamment sur les mesures visant à protéger les investissements étrangers. Conformément à la résolution 1523 (XV) de l'Assemblée générale^{2/}, ce rapport traite en particulier de l'assurance internationale du crédit.

52. Le Secrétariat continue à fournir des services consultatifs d'une importance croissante, dans le sens qu'indiquait la Note de l'an dernier.

^{2/} La poursuite des travaux dans ce domaine dépendra des décisions qu'aura prises le Conseil économique et social à sa trente-deuxième session.

VIII. Industrialisation et productivité

53. A sa première session, qui a eu lieu au mois de mars de cette année, le Comité du développement industriel a étudié le programme de travail dans le domaine de l'industrialisation, en se fondant sur les propositions présentées par le Secrétaire général. Conformément à la résolution 757 (XXIX) du Conseil économique et social, ces propositions (E/C.5/1) concernaient un programme de travail d'une plus vaste portée et à plus long terme comprenant des projets de recherche, des groupes de travail, des cycles d'étude et autres réunions centrés sur les principaux sujets suivants : i) programmation du développement industriel et mesures propres à le favoriser, y compris le rassemblement de données sur le préinvestissement dans l'industrie et des projections pour certains secteurs industriels; ii) aspects économiques et technologiques de certaines industries; iii) problèmes de formation et de gestion; iv) problèmes de la petite industrie. En outre, ces propositions portaient sur des activités destinées à favoriser les opérations extérieures de l'ONU dans le domaine industriel.

54. Dans son rapport (E/3476), le Comité a recommandé l'adoption d'un programme de travail dans le domaine de l'industrialisation qui se fonde sur les propositions du Secrétaire général, tout en tenant compte de l'opinion des membres sur l'orientation de certaines propositions et sur l'incorporation de nouveaux projets. En mettant à exécution ce programme de travail, on fera appel à l'expérience acquise grâce aux activités entreprises par le Secrétariat en liaison avec les programmes d'assistance technique de l'ONU dans les domaines de l'industrie et du développement économique. La méthode à suivre pour que le Comité et les commissions économiques régionales puissent mener à bien le plus efficacement possible les travaux sur l'industrialisation entrant dans le cadre de leurs programmes respectifs de façon qu'ils se complètent et se renforcent a retenu et continuera à retenir l'attention. L'ONU et les institutions spécialisées continuent aussi à coopérer étroitement dans les domaines d'intérêt commun et l'on envisage une action conjointe pour certains projets notamment en matière de formation et de gestion.

55. Le Comité a recommandé la création d'un centre de développement industriel au Secrétariat de l'ONU. Ce centre relèverait de la Division du développement industriel qui assume au Siège la responsabilité essentielle des activités en matière d'industrialisation, de sorte que les compétences et les ressources existantes seraient exploitées au maximum. Le centre serait chargé de recueillir, d'analyser et de diffuser l'expérience acquise grâce au programme d'assistance technique en matière d'industrialisation; en outre, il permettrait à l'ONU, aux institutions spécialisées et à l'AIEA de procéder à un échange complet d'informations concernant leurs activités respectives dans ce domaine et de prendre les mesures de coordination nécessaires.

56. Le Comité a suggéré que le Secrétaire général envisage la possibilité de préparer pour sa prochaine session une étude du développement industriel pendant une période allant jusqu'à dix ans, qui pourrait constituer la première partie de l'Etude sur l'économie mondiale; le Comité a pensé qu'il aurait peut-être intérêt à examiner, pour le Conseil économique et social, les tendances générales du développement industriel. Parmi les questions présentant un intérêt particulier, on peut citer le rythme de l'industrialisation des pays en cours de développement et la délimitation des problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les pays peu développés qui s'efforcent d'élever leur niveau de vie et d'accélérer leur expansion économique en développant leur production industrielle.

57. Le Comité a également décidé la création d'un groupe de travail "inter-sessionnel" chargé d'aider le Comité dans ses fonctions, particulièrement dans celles qui concernent les travaux du Centre du développement industriel.

58. Le Comité a pris note des incidences financières de ses recommandations. Dans l'ensemble, celles-ci entraîneraient une augmentation des dépenses correspondant à des besoins accrus en personnel, à la rémunération de consultants, aux travaux de reproduction et de traduction, et aux frais de voyage. Le Secrétaire général s'efforcerait de faire face aux dépenses qu'entraînerait l'exécution du programme en 1961 avec les crédits inscrits au budget et il demanderait à l'Assemblée générale, à sa seizième session, de reviser le projet de budget pour 1962 de façon à couvrir les frais supplémentaires qui résulteraient des nouveaux travaux. Des crédits seraient prévus dans le projet de budget des années ultérieures pour couvrir les dépenses renouvelables.

59. A sa trente et unième session, le Conseil économique et social a adopté la résolution 817 (XXXI) par laquelle il a approuvé le rapport du Comité, le programme de travail et l'ordre de priorité qui figure dans ce rapport, et prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour appliquer le programme et les autres recommandations relatives aux mesures à prendre par les Nations Unies, qui sont contenues dans le rapport. En résumé, dans le domaine de l'industrialisation, le Secrétariat est chargé :

- a) de mettre en oeuvre le programme de recherches approuvé par le Conseil économique et social;
- b) d'assurer les services techniques, d'une importance sans cesse croissante, qui sont nécessaires aux opérations locales assurées dans le domaine industriel par l'ONU au titre du programme d'assistance technique et des projets du Fonds spécial;
- c) de mener à bien les activités du centre de développement industriel qui vient d'être créé;
- d) d'assurer le bon fonctionnement du Comité du développement industriel et de son groupe de travail intersessionnel.

IX. Transports et communications

60. Le Secrétariat du Siège continuera en 1962 à s'occuper des questions que le Conseil économique et social a désignées comme étant de sa compétence, notamment l'appui aux activités d'assistance technique, les moyens de faciliter les voyages et les transports internationaux et le transport international des marchandises dangereuses.

61. Par sa résolution 813 (XXXI) sur le développement des voyages et du tourisme internationaux, le Conseil a prié le Secrétaire général de préparer, en consultation si besoin est avec un groupe composé de sept experts au plus, des recommandations concernant la nature, la portée et le lieu d'une conférence sur les voyages et le tourisme internationaux, y compris l'ordre du jour provisoire, pour que le Conseil les examine à sa trente-troisième session. Il a en outre prié le Secrétaire général de convoquer cette conférence aussitôt que possible, et au plus tard dans le courant de l'automne 1963. Le groupe d'experts sera convoqué au début de 1962 et présentera son rapport lors de la session de printemps du Conseil, qui examinera alors la question de la date et du lieu de la conférence. Le groupe d'experts

et la conférence devront examiner des études techniques mises à jour et des recommandations formulées en vertu de la résolution 724 B (XXVIII) du Conseil économique et social.

62. Le Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses poursuivra la tâche définie par la résolution 724 C (XXVIII) du Conseil et s'occupera tout particulièrement de la possibilité de définir les essais de résistance, acceptables pour tous, pour les emballages extérieurs de certaines classes de matières dangereuses. Un groupe de trois experts chargé d'établir une liste des matières explosives et d'étudier l'emballage de ces substances doit se réunir peu de temps avant le Comité, auquel il présentera son rapport.

63. En outre, tant au Siège que dans les commissions régionales, on continuera à étudier les aspects économiques des transports et des communications en fonction des activités d'assistance technique et du développement économique.

X. Administration publique

64. Les programmes de l'ONU dans le domaine de l'administration publique se fondent sur la résolution 723 (VIII) de l'Assemblée générale pour la création de services consultatifs et de services de formation et de recherche, et sur la résolution 1256 (XIII) qui autorise l'envoi de personnel d'exécution et de direction. La note du Secrétaire général sur les programmes de travail, préparée à l'occasion du projet de budget pour l'exercice 1961 (A/C.5/815) donnait un aperçu de ces activités qui se poursuivront dans le même sens en 1962.

65. L'importance des programmes pour l'exercice en cours s'est considérablement accrue. L'Assemblée générale s'étant particulièrement préoccupée en 1960 des problèmes qui se posent à un grand nombre de pays qui viennent d'accéder ou qui sont en train d'accéder à l'indépendance, les crédits inscrits au budget au titre des programmes d'assistance technique en vertu de la résolution 723 (VIII) sont passés de 300 000 à 1 000 000 de dollars et les crédits prévus pour le programme CPEX en vertu de la résolution 1256 (XIII) de 300 000 à 850 000 dollars.

66. Le rapport du Secrétaire général sur les activités d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies (A/3474), établi à l'intention du Conseil économique et social, renferme un compte rendu détaillé des activités menées en 1960 dans le cadre de ces programmes.

Par ailleurs, un aperçu de l'utilisation des nouveaux crédits prévus pour l'assistance aux pays qui viennent d'accéder ou qui sont en train d'accéder à l'indépendance se trouve dans un autre rapport destiné au Conseil (E/3500).

67. Le programme de l'exercice en cours, tel qu'il a été présenté en novembre 1960 au Comité de l'assistance technique, prévoit que l'on poursuivra les recherches sur les problèmes de l'administration locale et provinciale en coopération avec l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux. Un groupe de travail composé d'experts doit se réunir à Genève pour examiner un rapport consacré aux recherches sur les problèmes de la décentralisation des fonctions du gouvernement en vue du développement national. Le programme prévoit le financement d'un cycle d'étude des questions budgétaires pour l'Afrique en 1961 et pour l'Amérique latine en 1962. Des travaux préparatoires seront effectués dans le courant de l'année en vue de la réunion d'un cycle d'étude sur les problèmes administratifs des pays africains qui doit se tenir l'année prochaine. Des projets en matière d'administration de l'agriculture et de la santé publique doivent également être organisés, conjointement avec la FAO et l'OMS respectivement dans le courant de l'année, en vue de donner à de hauts fonctionnaires des divers pays d'Amérique latine l'occasion d'examiner leurs problèmes administratifs et techniques et de rechercher des solutions adéquates avec l'aide d'experts envoyés par l'ONU et par les institutions spécialisées compétentes. D'autres projets de ce genre seront probablement organisés en 1962. Un aperçu plus détaillé du programme pour 1962 sera soumis au Comité de l'assistance technique vers la fin de l'année.

68. On se rappelle que, par sa résolution 1256 (XIII), l'Assemblée générale avait décidé de mettre en oeuvre le programme CPEX sur une base modeste et à titre d'essai. Par sa résolution 1530 (XV), l'Assemblée générale a décidé d'organiser ce programme sur une base continue. On pense qu'à la suite de l'augmentation des crédits ouverts, de 75 à 85 experts seront en activité d'ici la fin de 1961, occupant des postes d'exécution, de direction ou d'administration dans la fonction publique des pays qui ont demandé et obtenu leurs services dans le cadre de ce programme.

XI. Problèmes démographiques

69. Le programme de travail approuvé par la Commission de la population à sa onzième session^{3/} témoigne de l'ampleur et de l'urgence croissantes des problèmes démographiques, notamment dans les pays sous-développés.

70. Le programme de travail pour 1962 prévoira sans doute des travaux préparatoires en vue de la réunion d'un deuxième congrès mondial de la population qui aura lieu en 1964 ou 1965; ce congrès reprendrait les travaux de celui qui s'est réuni à Rome en 1954 sous les auspices de l'ONU et donnerait aux experts des diverses branches de la démographie l'occasion de procéder à un échange d'idées et de renseignements d'ordre pratique.

71. Dans le cadre du programme de recensement mondial de la population de 1960, on escompte intensifier les efforts de coopération internationale en vue d'évaluer, d'analyser et d'utiliser les résultats des recensements. Ces efforts auront pour objet de développer et de diversifier les moyens de formation et de recherche démographique qui existent déjà sous des auspices internationaux ainsi que de créer de tels moyens dans les régions où il n'en existe pas encore, particulièrement en Afrique. Le programme prévoit que l'aide aux gouvernements sera accrue, s'agissant de l'établissement de programmes de recherches démographiques et des analyses essentielles des résultats des recensements.

72. Les activités de l'ONU consisteront par ailleurs à établir des estimations et des projections démographiques, à faire l'évaluation des données démographiques nationales, à procéder à des études démographiques pilotes et à des études des effets de l'urbanisation et de l'industrialisation sur l'accroissement de la population active, et à reviser une publication antérieure (1953) intitulée "causes et conséquences de l'évolution démographique". La coopération avec les commissions économiques régionales portera notamment sur les activités afférentes à la réunion de groupes de travail régionaux ou à d'autres réunions de caractère régional.

^{3/} Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, supplément No 3, par. 131.

XII. Développement communautaire

73. Le programme à long terme de développement communautaire approuvé par le Conseil économique et social en 1957 s'est poursuivi suivant les grandes lignes définies dans la Note de 1960 sur les programmes de travail (A/C.5/815, paragraphes 57-60). Les tâches de la compétence de l'ONU dans le domaine du développement communautaire sont toujours exécutées par la Direction des affaires sociales, la Division de l'administration publique et la Direction des opérations d'assistance technique, en coopération étroite avec les institutions spécialisées intéressées.

74. On pense qu'en 1962 une importance croissante sera attachée à certains aspects du programme, notamment à la contribution du développement communautaire au développement économique du pays, à l'application des principes du développement communautaire aux zones urbaines et aux régions visées par la réforme agraire. L'assistance technique fournie en réponse aux demandes toujours plus nombreuses des gouvernements continue à absorber la plus grande partie du temps du personnel. A la demande de la Commission des questions sociales, on projette de convoquer au début de 1963 une réunion d'experts qui serait chargée d'examiner les principes et les concepts du développement communautaire à la lumière de l'expérience acquise sur le plan national et international. Cet examen exigera une somme considérable de travaux préparatoires de la part du Secrétariat.

XIII. Réforme agraire

75. Les activités de l'ONU touchant à la réforme agraire se poursuivront en 1962 suivant l'orientation qui a été définie par le Conseil économique et social pour les trois années 1960 à 1962 et qui était exposée dans la Note de l'année dernière (A/C.5/815, paragraphes 61-65).

76. Outre le rapport qui doit être présenté en 1962 au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale aux fins d'examen, on préparera des monographies par pays qui porteront sur les résultats des programmes de réforme agraire dans les pays sous-développés du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie du sud-est et sur les répercussions de ces programmes sur le développement économique.

77. La responsabilité de l'ONU pour ce qui est des études relatives à la réforme agraire s'est trouvée considérablement accrue à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale à sa quinzième session (résolution 1526 (XV)). Le Secrétaire général a été prié de soumettre tous les trois ans, à dater de 1962, à l'examen du Conseil économique et social un rapport analytique complet dans lequel il accorderait une attention spéciale à l'examen critique approfondi des problèmes de base que pose la réforme agraire dans les pays sous-développés.

78. Le Secrétaire général a été en outre invité à envisager, après avoir dûment consulté à leur demande les gouvernements intéressés, ainsi que le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et les chefs des autres institutions spécialisées compétentes, la possibilité d'entreprendre des études en vue de définir les facteurs démographiques, juridiques, sociaux, économiques ou autres facteurs importants qui peuvent entraver ou accélérer la transformation de la structure agraire, et de faire des études par pays afin de déterminer de quelle manière le régime fiscal, financier et budgétaire et l'utilisation actuelle de la terre peuvent entraver ou accélérer l'exécution de programmes nationaux de réforme agraire dans les pays sous-développés. En outre, le Secrétaire général a été invité à envisager la possibilité d'évaluer le rôle des sociétés coopératives et des établissements de crédit comme moyen de favoriser les programmes de transformation de la structure agraire.

79. Ce programme de travail sera exécuté en coopération étroite avec les commissions économiques régionales. Lors de la session du Comité administratif de coordination (CAC) qui vient de se tenir, les missions qui incombent respectivement à l'ONU et à la FAO en vertu des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ont été précisées (E/3495). A cet égard, la Commission des questions sociales a demandé à la Direction des affaires sociales d'organiser, en collaboration avec la FAO et les gouvernements intéressés, des projets communs de démonstration sur le développement communautaire et la réforme agraire.

XIV. Habitation, construction et planification

80. Le programme des Nations Unies en matière d'habitation, de construction et de planification physique doit se poursuivre en 1962 suivant les grandes lignes définies dans la Note de l'année dernière (A/C.5/815, paragraphes 66-68); l'ONU devra notamment s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en ce qui concerne le programme à long terme d'action internationale concertée dans le domaine de l'habitation.

81. Ce programme à long terme est exécuté en coopération étroite avec les commissions économiques régionales et avec les institutions spécialisées intéressées, conformément à la résolution 731 B (XXVIII) du Conseil économique et social et aux résolutions 1393 (XIV) et 1508 (XV) de l'Assemblée générale. La partie préparatoire de ce programme - qui met l'accent sur les enquêtes, les méthodes de planification et de programmation ainsi que sur les projets pilotes et de démonstration - devrait être terminée en 1962. A sa treizième session, la Commission des questions sociales a examiné diverses recommandations relatives à la mise en oeuvre future du programme à long terme. Tenant compte de l'application de la résolution 1508 (XV) de l'Assemblée générale, sur l'habitation à bon marché et les installations collectives connexes, qui demandait notamment que l'on étudie les possibilités de financement national et international de programmes d'habitation à bon marché dans les pays peu développés, la Commission des questions sociales a invité le Conseil économique et social à réunir un groupe d'experts en 1962 (E/3489, page 72).

82. Le programme permanent relatif au logement, à la construction et à l'urbanisme qu'exécute l'ONU témoignera en 1962 de l'expansion de la demande de services d'appui pour les activités d'assistance technique, qui découle de l'accroissement prévu du nombre de demandes d'assistance des gouvernements dans ce domaine.

XV. Urbanisation

83. Le programme actuel de l'ONU en matière d'urbanisation se fonde sur la décision prise à sa trentième session par le Conseil économique et social qui, par sa résolution 792 (XXX), a invité le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité administratif de coordination, à préparer à l'intention de la Commission des questions sociales, lors de sa treizième session, un programme

d'action concertée dans le domaine de l'urbanisation, sans perdre de vue les liens qui existent entre l'urbanisation et le programme à long terme intéressant le domaine du développement communautaire, celui de l'habitation à bon marché et des installations collectives connexes ainsi que celui de l'industrialisation.

84. On note dans le programme d'action concertée qui a été présenté à la Commission des questions sociales (E/CN.5/351), que l'on devrait surtout s'efforcer dans ce domaine d'aider les gouvernements à établir et à exécuter des programmes et des projets dans les régions où le processus d'urbanisation pose des problèmes spéciaux d'adaptation. On pense donc que les activités de l'ONU dans ce domaine dépendront dans une large mesure de l'intérêt manifesté par les gouvernements et des demandes qu'ils pourront formuler dans le cadre des programmes d'assistance technique, les travaux de fond nécessaires étant exécutés en coopération avec les commissions économiques régionales et avec les secrétariats des institutions spécialisées compétentes. Parmi les projets prévus pour 1962, on peut mentionner l'organisation d'un atelier sur l'urbanisation en Afrique, à laquelle le Secrétaire général est en train de procéder en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les institutions spécialisées intéressées. Les travaux pertinents de recherche et d'analyse portant sur les problèmes de l'urbanisation seront effectués. Des mesures seront également prises pour favoriser la création de centres nationaux s'occupant des problèmes d'urbanisation (E/3489, page 70).

XVI. Protection sociale

Services sociaux

85. Le programme de services sociaux des Nations Unies devrait se poursuivre en 1962 suivant les grandes lignes tracées dans la Note de l'année dernière (A/C.5/815, paragraphes 69-71). Il vise particulièrement à élever les niveaux de vie, notamment dans les pays sous développés; l'intérêt croissant que portent les gouvernements à la réorganisation et à l'expansion des services de protection de la famille et de l'enfance qui existent actuellement, et à la mise en oeuvre d'une politique à long terme tendant à améliorer le niveau de vie familial, se traduira probablement par une augmentation continue du nombre de demandes d'assistance gouvernementales, de sorte que l'on devra faire plus largement appel aux services de soutien fournis par le Secrétariat.

/...

86. Le FISE ayant étendu son aide aux services sociaux destinés aux enfants, il en est résulté un élargissement des attributions de la Direction des affaires sociales; en 1962, on devra s'attacher particulièrement à aider les gouvernements à évaluer les besoins en services sociaux destinés aux enfants; il conviendra également de favoriser le développement de divers services sociaux dans le cadre des programmes de développement communautaire, d'organiser une formation pour certaines catégories de personnel de service social et de préparer des programmes complets et à long terme de services sociaux destinés aux enfants.

87. Le programme de 1962 prévoit également une expansion des activités relatives à la formation de cadres et d'auxiliaires du service social car de nombreux pays continuent à souffrir d'une pénurie ou d'une insuffisance de personnel qualifié et les demandes d'assistance des gouvernements à cet égard ont été de plus en plus nombreuses.

Défense sociale

88. Comme l'indiquait la Note de l'année dernière, le programme de défense sociale fait désormais une part plus large à l'assistance technique accordée aux pays désireux d'améliorer leurs programmes de prévention du crime et de traitement des délinquants. On pense que les instituts régionaux de formation et de recherche, dont le rapport précédent envisageait la création, pourront commencer à fonctionner en 1962 : des accords ont été signés avec le Gouvernement brésilien et avec le Gouvernement japonais. En outre, le programme de travail de l'ONU en matière de défense sociale tient compte du point de vue exprimé par l'Assemblée générale qui, à sa quatorzième session, par la résolution 1394 (XIV), a demandé que les activités s'intensifient dans le domaine de la délinquance juvénile; il prend aussi en considération la demande du Conseil économique et social qui, par sa résolution 747 (XXIX), a préconisé la préparation d'une étude des faits concernant les divers aspects de la question de la peine capitale.

XVII. Opérations d'assistance technique
et du Fonds spécial

89. Les opérations d'assistance technique des Nations Unies et les opérations du Fonds spécial ont continué à prendre de l'ampleur tant du point de vue financier que du point de vue géographique; néanmoins, le personnel administratif du Département a pu jusqu'ici assumer les tâches nouvelles sans que le tableau d'effectif s'en trouve augmenté, et ce en grande partie grâce à une rationalisation des méthodes et aux économies qu'a permis de réaliser la fusion récente. Toutefois, si l'expansion se poursuit, notamment en ce qui concerne les activités du Fonds spécial et les pays qui viennent d'accéder ou sont en train d'accéder à l'indépendance, il faudra probablement étoffer les effectifs du personnel chargé de l'exécution des projets, que ce soit dans les régions ou au Siège.

90. Les crédits ouverts pour l'exercice en cours au titre du programme ordinaire et du Programme élargi ont augmenté dans des proportions considérables - de près de 5 millions de dollars - afin qu'une assistance technique puisse être fournie aux pays qui viennent d'accéder ou sont en train d'accéder à l'indépendance. Ce mouvement se poursuivra probablement en 1962, et pourrait même s'accroître.

91. On insiste actuellement sur l'organisation de l'assistance en matière de formation, en Afrique notamment. Il en résulte des modifications dans les opérations concernant l'octroi des bourses, ce qui oblige à coopérer plus étroitement avec les diverses régions pour utiliser les institutions existant dans ces régions et pour créer ou développer des institutions locales ou régionales, notamment dans les domaines de la statistique et de l'administration publique.

92. A la fin de 1960, le Fonds spécial avait désigné l'Organisation des Nations Unies comme agent chargé de l'exécution de quinze projets, dont le coût était estimé au total à 25 millions de dollars. Lors de la réunion du Conseil d'administration, en mai 1961, huit nouveaux projets ont été ajoutés, ce qui portait leur nombre à 23, représentant des dépenses évaluées à 35 millions de dollars, dont la moitié devait être fournie par les gouvernements bénéficiaires. On pense que l'ampleur des projets dont l'exécution sera confiée à l'ONU augmentera plus rapidement dans les programmes du Fonds spécial qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration en décembre 1961, dans le courant de 1962 et pendant les années ultérieures.

93. Les activités du Fonds spécial auront donc vraisemblablement des répercussions importantes, étant donné l'effet cumulatif que produisent d'une part la mise en oeuvre progressive des projets approuvés et d'autre part l'approbation de nouveaux projets dont l'exécution est confiée à l'ONU. En supposant que les ressources du Fonds spécial n'augmentent pas dans des proportions considérables, l'ONU sera sans doute appelée à s'occuper de plus d'une quinzaine de nouveaux projets chaque année.

94. Les projets du Fonds spécial exigent une surveillance technique, outre les services ordinaires en matière d'administration et de fournitures. Conformément au programme du Fonds spécial, l'agent chargé de l'exécution ne se contente pas de donner des conseils; il est également responsable de l'exécution satisfaisante des projets. Outre qu'il prend part à la préparation des projets et à la négociation des plans d'opérations, l'agent d'exécution doit assurer une surveillance ininterrompue aux diverses phases de mise en oeuvre, qu'il s'agisse d'une exécution directe ou sous contrat. On n'a demandé jusqu'ici aucune augmentation numérique du personnel mais la mesure dans laquelle des tâches supplémentaires pourront être assumées dépendra beaucoup des méthodes qui seront choisies pour l'exécution des projets, cette exécution pouvant nécessiter la fourniture de services plus ou moins importants de la part du Secrétariat. Les demandes d'aide temporaire seront satisfaites si le besoin s'en fait sentir - à cet égard, on utilisera au maximum la contribution du Fonds spécial aux dépenses d'administration de l'agent d'exécution.

XVIII. Commissions économiques régionales

95. Le système des commissions économiques régionales, dont relèvent maintenant tous les Etats Membres des Nations Unies, à l'exception des pays du Moyen-Orient, est à l'origine d'un ensemble de travaux qui représente une proportion importante des activités de l'ONU dans le domaine économique et social. Du fait que les diverses régions du monde ont atteint un stade de développement différent, du fait aussi que la Commission économique pour l'Afrique a été créée avec un retard considérable par rapport aux autres, les travaux des commissions économiques régionales ne sont pas identiques, même si leur rôle est à peu près le même. Deux des trois commissions économiques régionales, à savoir la CEAEO et la CEPAL, ont été créées dans des régions essentiellement sous-développées et ont dû commencer /...

par rassembler des données quantitatives et se familiariser avec les conditions économiques et sociales des pays qu'elles desservent. Dans bien des cas, les gouvernements eux-mêmes manquaient de renseignements pertinents sur leur économie. Après plusieurs années de travaux de cet ordre, la CEPAL et la CEAEO ont pu toutes deux aborder une nouvelle phase d'activité. En ce qui concerne la CEAEO, il s'agissait surtout de mettre à exécution un certain nombre de projets fondés sur la coopération effective de groupes de pays membres et dont l'objectif était d'apporter des améliorations concrètes aux conditions économiques et sociales. On peut citer comme exemple de ces activités les travaux de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong et les projets de construction d'une grande route d'Asie. La CEPAL s'est de plus en plus préoccupée d'élaborer des plans de création d'un marché commun et d'intégration économique, puis de les réaliser. Parallèlement, la Commission et son personnel ont beaucoup contribué à faire accepter la nécessité de la planification pour le développement des pays d'Amérique latine et ont participé à des réalisations pratiques dans ce domaine jusqu'ici assez inexploré.

96. La Commission économique pour l'Afrique, qui n'a été créée qu'en 1958, n'a pas eu le temps de rassembler de données ni de faire d'études avant d'amorcer des activités pratiques qu'elle avait dû entreprendre dès ses débuts. D'autre part, les problèmes de recrutement de personnel auxquels les Nations Unies doivent généralement faire face se sont posés avec une acuité particulière à propos de la CEA de sorte que, au cours des deux premières années de son existence, le Secrétariat de la Commission n'a pu exécuter qu'une partie des projets inscrits au programme de travail élaboré par les gouvernements des pays membres.

97. Les membres de la Commission économique pour l'Europe sont en grande majorité des pays très développés. Les quelques pays membres de la Commission que l'on peut considérer comme sous-développés du point de vue économique ne le sont que par rapport aux pays très développés et disposent d'un revenu par habitant beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La tâche de la CEE consiste donc en grande partie à aider les gouvernements des Etats membres à résoudre les problèmes qui se posent aux pays économiquement développés, notamment en ce qui concerne leurs rapports réciproques.

/...

La CEE se préoccupe avant tout d'explorer et d'exploiter toutes les possibilités de coopération économique entre l'est et l'ouest en Europe. En outre, elle a entrepris certaines tâches qui profitent directement ou indirectement aux pays peu développés, surtout grâce à sa coopération avec les autres commissions économiques régionales.

98. Par suite de l'importance croissante de leurs activités pratiques, la CEAE0, la CEPAL et la CEA se sont trouvées en rapports très étroits avec l'assistance technique des Nations Unies, tandis que les opérations d'assistance technique s'élargissaient elles aussi considérablement. Depuis plusieurs années, la CEAE0 et la CEPAL jouent un rôle important et souvent décisif dans l'élaboration et l'exécution de projets régionaux d'assistance technique. La CEPAL a adopté de nouvelles méthodes d'assistance; elle a créé des groupes consultatifs pour la programmation du développement qui sont détachés auprès des gouvernements et, parallèlement ou en même temps, elle dispense une formation intensive en matière d'économie du développement et de techniques de planification. Presque dès ses débuts, la CEA a inscrit à son programme de travail d'importantes opérations d'assistance technique telle que l'enquête statistique sur l'Afrique. Du fait que les commissions régionales exécutent avec efficacité certaines opérations d'assistance technique, qu'elles peuvent envisager ces opérations en fonction des besoins des divers pays et régions en matière de développement économique du fait aussi que leur personnel est proche des gouvernements, elles devront pouvoir participer encore plus étroitement à l'assistance technique (voir la résolution 793 (XXX) du Conseil économique et social et la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales).

99. On trouvera aux paragraphes ci-après des indications sur quelques-unes des grandes tendances de l'activité de chaque commission pour la période 1961-1962^{4/}.

^{4/} Les programmes de travail des commissions régionales tels que celles-ci les ont adoptés à leur dernière session, sont exposés dans les rapports suivants présentés au Conseil économique et social à sa trente-deuxième session :
CEA : E/3452/Rev.1; CEPAL : E/3486; CEAE0 : E/3466; CEE : E/3468.

100. La Commission économique pour l'Afrique a continué à accroître ses activités plus vite qu'il n'avait été prévu lors de sa création. A sa troisième session, en février 1961, la Commission a décidé de créer deux organes subsidiaires permanents, à savoir un Comité du commerce et un Comité de la protection sociale et du développement communautaire. La CEA doit organiser dans le courant de 1961 la première conférence sur les transports en Afrique de l'Ouest, la deuxième conférence des statisticiens africains, un groupe de travail sur le commerce en Afrique occidentale, un groupe de travail sur le développement économique et social, un cycle d'étude des questions budgétaires, un cycle d'étude sur les habitations à bon marché et les installations collectives, une conférence sur le développement de l'enseignement (conjointement avec l'UNESCO), et une réunion sur la stabilisation des prix des produits de base etc. Plus de vingt conférences ont été prévues pour 1962. Pour que le programme élargi adopté par la Commission puisse être mis en oeuvre, il faudra que les ressources dont elle dispose, notamment en personnel, s'accroissent de manière continue et régulière. Les effectifs actuels ont été rassemblés en deux ans et demi et, grâce à l'expérience acquise, la CEA est maintenant mieux à même d'assimiler de nouveaux éléments. On pense donc que les effectifs augmenteront pendant le deuxième semestre de 1961 et en 1962 plus rapidement que jusqu'ici.

101. L'accent a été mis sur certains secteurs et notamment sur les suivants :

a) Etudes du développement économique et social. A la suite des réunions du Groupe de travail sur le développement économique et social, qui doivent avoir lieu à la fin de 1962, le Secrétariat devra effectuer des études sur l'adaptation des techniques de planification aux conditions existantes dans les pays africains, ainsi que des analyses et des projections du développement économique pour certains pays. Des services consultatifs à l'usage des gouvernements, que l'on n'a pu fournir jusqu'ici malgré la demande, faute de personnel, devront être assurés en plus grand nombre en 1962.

b) Formation. A sa dernière session, la Commission a préconisé l'intensification des efforts en vue d'accroître les moyens de formation mis à la disposition des Africains. Elle a demandé notamment la création de centres de formation sous les auspices de la CEA et notamment celle d'un institut de formation et de recherche sur le développement économique et social. Le programme de travail de la Commission comprend plusieurs projets prioritaires dans le domaine de la formation :

expansion de la formation en matière de développement économique dans des instituts existants, programme permanent de formation au siège de la CEA, formation en cours d'emploi d'Africains au siège de la CEAEAO et de la CEE, cours d'été pour étudiants des sciences économiques etc.

c) Commerce. Dans ce domaine, les activités du secrétariat de la CEA consisteront surtout à assurer le fonctionnement du Comité permanent du commerce et de ses organes subsidiaires. Une partie des activités seront en rapport direct avec la réunion de deux Groupes de travail en Afrique occidentale (sur la coordination des politiques fiscales et sur les échanges commerciaux par voie terrestre), et avec la première session plénière de la Commission. Le secrétariat fera d'autre part des travaux de recherche. Parmi ces projets, on accordera une attention toute particulière à l'étude des systèmes monétaires employés en Afrique en fonction du commerce et à la question des relations commerciales entre l'Afrique et d'autres régions du monde. Enfin, le secrétariat de la CEA devra centraliser les renseignements relatifs à divers aspects du commerce africain.

102. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a consacré une proportion croissante de ses ressources à des études ayant des objectifs concrets et à des activités pratiques. Le secrétariat de la Commission a continué à jouer un rôle important dans l'exécution d'un certain nombre de projets relatifs à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Les contributions qui ont été versées soit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées, y compris le Fonds spécial, ou directement par les gouvernements donateurs s'élèvent maintenant à près de 12,5 millions de dollars. L'entreprise du Mékong comprend actuellement quelque 28 projets en cours d'exécution. On en est maintenant arrivé à faire des plans et des évaluations économiques détaillés pour des barrages polyergiques et des projets concernant l'irrigation et la navigation.

103. Les gouvernements des pays membres de la CEAEAO ont demandé au secrétariat de leur fournir des services consultatifs tant en vue de l'exécution d'un nombre croissant d'études sur les possibilités d'implantation industrielle et de pré-investissements, qu'en vue de la création de plusieurs instituts régionaux de formation et de recherche. Les travaux relatifs à la grande route d'Asie se sont

également poursuivis. La Commission a demandé au secrétariat d'intensifier ses travaux destinés à définir les moyens de renforcer la coopération interrégionale sur le plan économique et social.

104. La Commission a accordé une importance particulière aux domaines d'activité suivants :

a) Développement et plans économiques. La CEAE0 a orienté ses activités de façon à répondre au besoin qu'ont les pays de développer rapidement leur économie; elle a organisé à cet effet la Conférence des planificateurs d'Asie, organe supérieur chargé de prendre des décisions, qui se réunit tous les trois ans, le Groupe de travail du développement et des plans économiques qui se réunit chaque année, des groupes d'experts chargés d'étudier des questions particulières telles que les techniques de programmation du développement industriel, l'établissement d'objectifs et de budgets dans le domaine agricole, et elle a fait des études sur des problèmes spécifiques tels que les projections et l'épargne. La Commission a souligné la nécessité d'accroître beaucoup les moyens de formation dans ce secteur et a recommandé que l'on étudie la possibilité de créer un institut asiatique du développement économique.

b) Industrialisation et productivité. A sa session de 1961, la Commission a décidé que le secrétariat de la CEAE0 devait créer des groupes d'experts qui donneraient aux gouvernements des conseils en matière d'électrification des campagnes et d'industries mécaniques par exemple, participer à l'établissement et à l'exécution d'un programme de mise en valeur des ressources minières du bassin inférieur du Mékong, et procéder à des études sur des entreprises industrielles communes, sur le développement industriel intégré de l'Asie du Sud-Est et sur l'expansion de l'industrie pétrolière, des industries chimiques et de l'industrie du papier. Elle a également décidé que le secrétariat devait aider les gouvernements à créer un réseau de centres nationaux et régionaux de formation et de recherche en matière de géologie et de ressources minières et pétrolières, et participer aux activités des organes nationaux et régionaux de productivité.

c) Commerce. Les travaux de la Commission ayant pris de l'ampleur, il a fallu créer un service distinct au sein du secrétariat. Le programme de travail pour 1961-62 prévoit que l'on poursuivra les études de fond sur les grands problèmes de politique commerciale, les incidences des ententes économiques régionales conclues dans d'autres parties du monde sur les échanges de l'Asie,

les transports maritimes et le fret, la stabilisation du marché et du prix des produits primaires, les mesures propres à développer le commerce intrarégional notamment par la voie d'entretiens et de consultations, l'étude des possibilités d'accords et de contrats commerciaux de longue durée et d'accords commerciaux régionaux d'autre nature, l'organisation de cours de formation à l'expansion commerciale, la réunion de groupes de travail sur l'administration douanière et l'arbitrage commercial, et l'organisation d'une foire commerciale d'Asie.

d) Affaires sociales. A sa dernière session, la Commission a préconisé la création d'un centre régional d'échange de renseignements sur le développement communautaire et les activités connexes, et a approuvé la proposition tendant à tenir, à des intervalles réguliers, des sessions de la Conférence asiatique du développement communautaire. On a attaché une grande importance au Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire qui doit se tenir dans le courant de 1961.

105. La Commission économique pour l'Amérique latine a défini, à sa dernière session, les méthodes de travail à suivre pendant les deux années à venir pour accomplir des progrès décisifs pour le développement économique de la région. Après avoir examiné certaines décisions capitales prises par les gouvernements au cours des deux dernières années, elle a invité le secrétariat à traduire sur le plan concret les décisions de principe adoptées.

106. Il s'agit notamment de deux traités; le premier est le Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, signé à la fin de 1960, qui préconise un programme accéléré d'intégration économique et qui s'attache particulièrement au développement économique intégré des pays intéressés, avec l'aide de la Banque centro américaine d'intégration économique récemment créée; le second est le Traité dit de Montevideo, que tous les pays signataires ont ratifié, instituant ainsi la zone latino-américaine de libre échange.

107. Les efforts en vue de créer un marché commun pour l'Amérique latine ont imposé et imposeront au secrétariat certaines tâches, notamment en ce qui concerne plusieurs des problèmes économiques qui se trouvent posés dans le domaine de l'intégration industrielle régionale par exemple.

108. Le nombre des groupes consultatifs détachés auprès des gouvernements est passé à quatre en 1961. En créant ces groupes et en assurant leur bon fonctionnement, la Commission a exécuté l'une de ses missions les plus utiles et a montré dans quelle mesure la commission régionale peut assumer la responsabilité de certains programmes d'assistance technique. Les groupes consultatifs comprennent maintenant un plus grand nombre de spécialistes et coopèrent étroitement avec plusieurs institutions spécialisées.

109. Le programme de formation de Santiago reprend sur des bases plus larges en 1961. Les activités de formation du secrétariat de la CEPAL au cours des dernières années ont eu pour résultat de provoquer un élargissement de la demande en vue de l'accroissement des moyens permettant de former le personnel spécialisé dont les pays d'Amérique latine ont besoin pour amorcer et exécuter des plans de développement économique et social et pour assurer de manière permanente la relève des groupes consultatifs.

110. La Commission a insisté tout particulièrement sur les aspects sociaux du développement et a fait observer que, si l'on n'y attache pas suffisamment d'importance, il est peu probable que l'on puisse arrêter des programmes de développement bien articulés. La Commission a donc recommandé que l'on entreprenne des études intensives en vue de définir certains problèmes sociaux peu apparents des sociétés latino-américaines et de contribuer à les résoudre. Elle a insisté notamment sur l'étude des problèmes démographiques, et en particulier sur l'analyse des tendances actuelles et futures de la main-d'oeuvre et les techniques de programmation du développement social.

111. A sa dernière session, la Commission a adopté une résolution (199 (IX)) qui recommandait l'organisation d'un Institut du développement économique sous l'égide de la CEPAL. Plusieurs gouvernements d'Amérique latine ont déjà présenté au Fonds spécial une demande en vue de la création d'un institut de cette nature et le Directeur général du Fonds a signalé, dans des déclarations faites devant la Commission et devant le Conseil d'administration du Fonds, qu'il s'intéressait de façon positive à la création de cet institut. Il convient également de mentionner que la Commission a décidé de créer à Bogota un Bureau de la CEPAL qui faciliterait l'étude des projets de la Commission qui intéressent principalement la Colombie, l'Equateur, le Venezuela et la Guyane britannique. Elle a adopté une résolution

sur la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales (résolution 210 (IX)), par laquelle elle recommande "de négocier... l'octroi des ressources indispensables pour créer au sein du secrétariat de la Commission un groupe des opérations d'assistance technique."

112. Il convient également de signaler que la Commission a approuvé l'accord conclu avec l'Organisation des Etats américains et la Banque interaméricaine de développement, tendant à garantir une coopération active des trois organismes intéressés à un programme de travail élargi. Tout en maintenant l'indépendance d'action de la CEPAL, cet accord représente un important effort d'action concertée en Amérique latine de la part des organismes intergouvernementaux qui s'occupent du développement de la région, et devrait permettre de mieux utiliser l'ensemble des ressources dont dispose l'Amérique latine pour son développement économique.

113. La Commission économique pour l'Europe continue à se préoccuper essentiellement du développement de la coopération économique régionale entre les gouvernements, s'agissant particulièrement de pays de structure économique différente.

114. Elle accorde une attention particulière aux moyens propres à favoriser le commerce intra-européen et tout spécialement le commerce entre l'Est et l'Ouest; elle s'occupe, entre autres questions, de la suppression graduelle des obstacles à l'expansion commerciale et favorise, par des contacts entre experts, le développement d'échanges de renseignements scientifiques et techniques et de données relatives à la production.

115. La Commission s'efforce par ailleurs de contribuer davantage au développement des pays économiquement sous-développés d'autres régions et son secrétariat a intensifié les rapports qu'il entretient avec les secrétariats des autres commissions économiques régionales en vue de leur apporter une assistance plus grande^{5/}.

116. Pour pouvoir satisfaire les demandes toujours plus nombreuses que lui adressent les gouvernements, la Commission accorde la priorité aux projets qu'elle estime être particulièrement importants pour les gouvernements et utilise de plus en plus les travaux faits par des rapporteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

^{5/} Voir le rapport annuel de la CEE au Conseil économique et social, document E/3468, par. 277-279 et 425-427.

117. La plupart des projets inscrits au programme de travail de la Commission ont un caractère permanent et relèvent de secteurs tels que l'agriculture, le charbon, l'énergie électrique, le génie civil, le gaz, le logement, les transports intérieurs, l'acier, le bois et le commerce, ou encore concernent la recherche économique et la statistique.

118. On a entrepris des études sur les tendances à long terme dans un certain nombre de secteurs. Certains projets supplémentaires approuvés récemment par la Commission ont trait à la lutte contre la pollution des eaux, à l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques et au rôle éventuel de la CEE dans ce domaine, à la productivité du travail et à l'automatisation, et à de futures réunions de conseillers économiques principaux. Dans l'évaluation des programmes pour une période de cinq ans qu'a approuvée la Commission, on a noté que le budget de la Commission économique pour l'Europe ne s'est pratiquement pas modifié depuis plusieurs années, mais que l'on envisage certains renforcements de personnel.

119. Il convient de noter, parmi les résolutions que la Commission a adoptées à sa dernière session, les résolutions suivantes : résolution 2 (XVI), qui demande que l'on continue à étudier l'évolution des relations commerciales entre l'Europe et les pays sous-développés; résolution 3 (XVI), qui demande que soit établi un rapport traitant du rôle que la Commission économique pour l'Europe pourrait jouer dans le domaine de l'exploitation rationnelle des ressources hydrauliques européennes; résolution 6 (XVI), qui transforme le Groupe de travail des problèmes du gaz en Comité permanent du gaz; il faut noter aussi des résolutions demandant la convocation de futures réunions de conseillers économiques principaux et d'experts de la productivité du travail.

120. Au cours de la session, seize Etats membres de la Commission économique pour l'Europe ont signé une Convention européenne sur l'arbitrage commercial international qui est venue couronner les efforts déployés par la Commission dans ce domaine pendant les six dernières années et qui pourra se révéler utile pour les régions où des efforts ont été faits dans le même sens.

XIX. Droits de l'homme

Instruments internationaux

121. L'Assemblée générale est saisie de cinq projets d'instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme : le projet de pacte relatif aux droits civils et politiques, le projet de pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le projet de convention relative à la liberté de l'information, le projet de déclaration sur la liberté de l'information et le projet de déclaration sur le droit d'asile. La Troisième Commission de l'Assemblée générale a déjà adopté le préambule, l'article premier et les articles 6 à 18 du projet de pacte relatif aux droits civils et politiques, le préambule, l'article premier et les articles 6 à 16 du projet de pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que le préambule, l'article premier et l'article 2 du projet de convention relative à la liberté de l'information. Elle n'a pas encore examiné le projet de déclaration sur la liberté de l'information ni le projet de déclaration sur le droit d'asile.

122. La Commission de la condition de la femme a soumis au Conseil économique et social, à sa trente-deuxième session, un projet de convention et un projet de recommandation concernant l'âge minimum du mariage, le consentement au mariage et l'enregistrement des mariages.

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

123. Dans le cadre du programme des services consultatifs, le Secrétaire général organise chaque année trois cycles d'étude régionaux. Pour 1961, ce sont : un cycle d'étude sur la protection des droits de l'homme en procédure pénale, qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande, du 6 au 20 février, un cycle d'étude sur la condition de la femme dans le droit de la famille, qui s'est réuni en Roumanie, du 19 juin au 3 juillet, et un cycle d'étude sur l'amparo, l'habeas corpus et les autres voies de droit contre les violations des droits de l'homme, qui se tiendra au Mexique, du 15 au 28 août. En 1962, il y aura : un cycle d'étude sur la condition de la femme dans le droit de la famille, à Singapour, du 30 janvier au 12 février, un cycle d'étude sur la liberté de l'information, en Inde, du 20 février au 5 mars et un cycle d'étude sur les recours en justice et autres recours contre l'exercice abusif de l'autorité administrative, une place spéciale étant faite à la question du

/...

contrôle de l'administration par les institutions parlementaires, qui se tiendra en Suède, du 12 au 25 juin.

124. A sa dix-septième session, la Commission des droits de l'homme a soumis au Conseil économique et social, pour adoption, un projet de résolution concernant les services consultatifs. Aux termes de ce projet, le Conseil prierait le Secrétaire général "d'étudier pendant l'année en cours d'autres mesures efficaces, sous forme de services consultatifs, visant à favoriser le respect des droits de l'homme, compte tenu de la résolution 926 (X)". Au cas où ce projet serait adopté, le Secrétaire général présenterait à la Commission, lors de sa dix-huitième session, en 1962, un rapport sur le résultat de ses études et appellerait l'attention sur toutes les incidences administratives et financières éventuelles. Selon ce projet de résolution, le Conseil prierait en outre le Secrétaire général d'examiner "l'intérêt qu'il y aurait à offrir en 1962 aux Etats Membres des bourses d'études et de perfectionnement". Si le projet était adopté par le Conseil, les crédits afférents au programme de services consultatifs devraient être augmentés, afin qu'un certain nombre de bourses d'études et de perfectionnement puissent être offertes aux Etats Membres en 1962.

Rapports périodiques sur les droits de l'homme

125. Le Secrétaire général a établi un résumé des rapports périodiques des gouvernements sur les droits de l'homme pour la période 1957-1959 et l'a présenté à la Commission des droits de l'homme, à sa dix-septième session. L'OIT et l'UNESCO ont également présenté des rapports intéressant les droits de l'homme qui relèvent de leur compétence. La Commission a créé un comité chargé d'examiner les rapports sur les droits de l'homme et de préparer un projet d'observations, conclusions et recommandations. Ce Comité a, en outre, été prié de faire des recommandations au sujet de la procédure à suivre en ce qui concerne les futurs rapports périodiques.

Etude de certains droits ou groupes de droits particuliers

126. Un comité de la Commission des droits de l'homme achèvera l'étude du droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé, et présentera son rapport définitif à la Commission, à sa dix-huitième session. Ce comité a été prié d'entreprendre, en outre, une étude du droit, pour les personnes arrêtées, de communiquer avec ceux dont le contact leur est nécessaire pour assurer leur défense ou la protection de leurs intérêts essentiels.

Etudes et rapports concernant la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités

127. La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a entrepris une série d'études sur les mesures discriminatoires. Elle a actuellement terminé l'étude des mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement et l'étude des mesures discriminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses. Elle achèvera l'étude des mesures discriminatoires dans le domaine des droits politiques pour la fin de l'année et elle mène, de pair, une étude des mesures discriminatoires dans le domaine du droit qu'a toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

128. A la suite de l'étude des mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, à sa onzième session, une Convention et une Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. La Sous-Commission a rédigé un projet de principes sur la liberté et la non discrimination en matière de religion et de pratiques religieuses, que la Commission des droits de l'homme examinera à sa dix-huitième session.

129. A sa treizième session, la Sous-Commission a prié le Secrétaire général "de rassembler les textes des instruments internationaux et des mesures analogues de caractère international qui ont un intérêt actuel et qui prévoient des mesures spéciales de protection des groupes ethniques, religieux ou linguistiques, et de présenter la compilation ainsi établie, ainsi qu'une analyse de ces mesures spéciales, à l'examen de la Sous-Commission lors de sa quatorzième session". L'examen d'une proposition tendant à entreprendre un important programme d'études nouvelles dans le domaine de la protection des minorités, présentée à la Commission lors de sa dix-septième session, a été renvoyé sine die.

130. Les manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse qui se sont produites à la fin de 1959 et au début de 1960 restent à l'étude devant la Sous-Commission, la Commission et l'Assemblée générale. En 1960, tous ces organes ont condamné les manifestations de cette nature et l'Assemblée générale a estimé qu'il convenait d'étudier ces manifestations et d'y remédier par tous les moyens appropriés. En 1961, la Sous-Commission et la Commission ont

examiné les renseignements adressés au Secrétariat par les gouvernements des Etats sur le territoire desquels lesdites manifestations s'étaient produites, par l'UNESCO et par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, et elles ont proposé que l'Assemblée générale recommande aux gouvernements de nouvelles mesures spéciales pour éliminer les manifestations de cette nature.

Etudes et rapports concernant la condition de la femme

131. La Commission de la condition de la femme, qui réexamine à intervalles réguliers les résultats de ses travaux dans le domaine des droits politiques de la femme, de l'accès de la femme aux études et de l'égalité de salaire pour un travail égal, procède aussi actuellement à des études sur divers aspects de la condition de la femme qu'il s'agisse du droit de la famille, de l'accès de la femme à la vie économique ou de l'éducation civique et politique de la femme. A sa quinzième session, la Commission a achevé ses travaux sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages en rédigeant dans ce domaine un projet de convention et un projet de recommandation. Elle a décidé d'entreprendre maintenant une étude de la dissolution du mariage. Son programme de travail dans le domaine économique comporte certains projets tels que les possibilités d'emploi offertes aux femmes dans diverses professions et le travail à temps partiel pour les femmes. Parmi ses travaux prioritaires spéciaux, la Commission a fait figurer une étude sur l'accès des filles à l'enseignement primaire, une étude sur l'orientation et la formation professionnelles des jeunes filles et des femmes et une étude des lois successorales en tant qu'elles concernent la condition de la femme.

132. Plusieurs publications ont été demandées par la Commission de la condition de la femme; celle qui est actuellement en cours de rédaction retracera l'historique et contiendra un commentaire de la Convention sur la nationalité de la femme mariée.

133. A sa quinzième session, la Commission de la condition de la femme était saisie d'une note du Secrétaire général intitulée "Revision du programme de travail, établissement de l'ordre de priorité, contrôle et limitation de la documentation". La Commission a pris note des observations formulées au paragraphe 6 de ce document au sujet des rapports sur la condition de la femme dans les Territoires sous tutelle et dans les territoires non autonomes et elle a décidé qu'à l'avenir ces rapports seraient établis tous les deux ans seulement et par alternance, de manière que

/...

la Commission examine chaque année, à tour de rôle, un des deux rapports. La Commission a également décidé que les rapports supplémentaires sur la nationalité de la femme mariée seraient établis par le Secrétaire général tous les deux ans seulement.

Liberté de l'information

134. Conformément à la résolution 718 (XXVII) du Conseil économique et social, l'UNESCO a rédigé un rapport sur le développement des moyens d'information dans les pays sous-développés et un consultant spécial, nommé par le Secrétaire général, a rédigé un rapport sur les faits nouveaux survenus depuis 1954 dans le domaine de la liberté de l'information. Aux termes de la même résolution, le Secrétaire général était prié de rédiger chaque année un rapport sur la liberté de l'information, le premier rapport devant être présenté à la Commission, lors de sa dix-huitième session.

Annuaire des droits de l'homme

135. La Commission des droits de l'homme a recommandé que l'édition anglaise de l'Annuaire soit portée de 330 à 380 pages. Pendant l'année en cours, on imprimera l'édition anglaise de l'Annuaire pour 1959 et l'édition française de l'Annuaire pour 1958; les textes destinés à l'Annuaire pour 1960 seront rassemblés et édités.

Questions diverses

136. Le Secrétaire général dressera une liste confidentielle et une liste non confidentielle des communications concernant les droits de l'homme, ainsi qu'un document confidentiel de caractère statistique, et il les présentera à la Commission des droits de l'homme à sa prochaine session.

137. Il rédigera, en outre, à l'intention de la Commission de la condition de la femme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, respectivement, une liste confidentielle et une liste non confidentielle de communications concernant la condition de la femme, d'une part, et la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, d'autre part.

138. Le Secrétaire général établira un rapport sur les comités consultatifs nationaux et les comités locaux des droits de l'homme, qui sera soumis à la Commission des droits de l'homme et distribué aux gouvernements.

XX. Contrôle international des stupéfiants

139. Aux termes des traités relatifs au contrôle des stupéfiants, des tâches et des attributions déterminées sont assignées aux organes de contrôle des Nations Unies, savoir la Commission des stupéfiants, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants, ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la santé. La Commission des stupéfiants a également à s'acquitter de certaines autres fonctions en tant que Commission technique du Conseil économique et social, conformément au mandat que le Conseil lui a confié en vertu du Chapitre IX de la Charte.

140. Le service de la Commission est assuré par la Division des stupéfiants, qui s'acquitte également de certaines tâches touchant le fonctionnement du système contrôle et qui incombent au Secrétaire général en vertu des traités internationaux. Le service du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants est assuré par un secrétariat commun, distinct de la Division (voir, cependant, l'alinéa c) ci-après).

141. On trouvera indiqués ci-après les trois principaux facteurs qui déterminent l'importance du travail de ces secrétariats :

a) Le système établi par les traités entraîne d'année en année un accroissement quasi-automatique des activités. Le nombre des stupéfiants placés sous contrôle international est passé de 18 en 1946 à 79 en 1960 et, en raison du rythme rapide auquel de nouvelles substances sont découvertes, on peut s'attendre à de nouvelles augmentations. Inversement, cet état de choses entraîne une augmentation de la documentation fournie par les gouvernements, une prolifération des textes législatifs nationaux, et l'adoption de mesures de plus en plus complexes contre le trafic illicite.

b) En 1959, l'Assemblée générale a institué, dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, un programme permanent d'assistance technique pour la lutte contre l'abus des stupéfiants. Le crédit de 50 000 dollars qui avait été ouvert pour 1960, première année d'exécution de ce programme, a été porté

/...

à 75.000 dollars pendant l'année en cours. L'assistance fournie prend plusieurs formes : missions d'experts et bourses de perfectionnement dans les divers domaines de la lutte contre l'abus des stupéfiants, détection de l'opium, traitement et réadaptation des toxicomanes. En outre, les activités régionales de formation conçues en fonction des problèmes particuliers qui se posent au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Amérique latine prennent actuellement une grande importance.

c) La Convention unique sur les stupéfiants de 1961 a été adoptée par une conférence internationale de plénipotentiaires, le 25 mars 1961. Lorsqu'elle entrera en vigueur (probablement pas avant 1963), elle simplifiera et renforcera le cadre juridique et administratif existant. D'autre part, elle assigne aux organes de contrôle des responsabilités beaucoup plus étendues, du fait qu'elle prévoit, par exemple, des mesures en vue du contrôle de la production des matières premières servant à la fabrication des stupéfiants, et qu'elle contient d'autres dispositions qui ne figurent pas dans les traités actuellement en vigueur. Bien que la nouvelle Convention prévoie que le Secrétaire général mettra à la disposition de la Commission et de l'Organe international de contrôle les services du Secrétariat (ce qui supprimera les deux secrétariats distincts), l'augmentation que les activités de contrôle accusent normalement d'une année sur l'autre se trouvera, tout compte fait, encore plus marquée. Il est impossible pour le moment d'évaluer avec certitude l'importance de cette augmentation, qui dépend en partie des décisions que prendront les organes créés par la nouvelle Convention.
